

Il est à remarquer que, dans ce compte, no figure aucune pièce d'argenterie, mais nous avons vu, déjà, que cette argenterie du trésor avait été remise au Consulat, après inventaire, par le comte de Sault, dès après la prise de Lyon. Une partie avait été sauvée aussi par les chanoines.

Le linge personnel¹ des chanoines-comtes de Lyon, fut aussi enlevé de leurs habitations saccagées ou démolies, et porté sur l'inventaire. Ainsi, on y voit figurer 146 chemises², 80 couvre-chefs, 100 nappes, 12 oreillers de damas et de velours. Tout en saccageant le cloître de Saint-Jean, les protestants tinrent à inventorier les objets d'or et d'argent du Trésor.

Cet inventaire fut dressé dans la maison d'un protestant, le sieur de Gabiano, où le Trésor paraît avoir été transporté dès le premier jour du pillage de Saint-Jean. On lit, en effet, dans les *Registres Capitulaires*(liv. LVII, f° 293), sous la date du 11 juillet 1572 : La veuve de Jean Croppet rend au Chapitre *un doigt de saint Etienne, et un os du bras de saint Vincent* retirés par son mari, en 1562, temps des premiers troubles, lorsque ceux de la nouvelle religion *lui faisaient faire inventaire*³, comme greffier

¹ Ce linge fut distribué aux ministres protestants qui en manquaient probablement. Ils se nommaient Pagezy Michael, Du Tour, Vassay, Virot, Ponttins, Salis, Payen.

Parmi les objets enlevés aux Trésors des trois églises se trouvaient également des tentures de soie et des tapisseries; ainsi on trouve dans le compte du sieur de Rocheblanc la mention de treize grandes tapisseries, de deux tapis de Turquie et d'un autre tapis vendus à un S. Jehan Grenier. .

Le Chapitre recouvra une partie de ces tapisseries. En 1589, il en fit faire une neuve pour la placer autour du chœur et la paya 150 écus à Joseph Puy. (Reg. cap. liv. LXIII, f. 3.) En 1661 on la répara et on paya 600 livres à Sébastien Bostois pour sa restauration. (*Idem.*)

• Ce linge était probablement malpropre, car !. de Rocheblanc « donna deux chemises à la femme qui a blanchy le linge. » Trois *mantils* furent employés « pour faire la Cène de la Pentecoste. »

³ Il ressort cependant d'un passage d'une délibération du Chapitre, sous la date du 10 juillet 1555, que ce furent les protestants qui procédèrent à cet inventaire. « M. le Doyen dit que lorsque l'Eglise fut saisie par les hérétiques et rebelles à Sa Majesté en l'année 1512, les échevins de la ville qui étaient hérétiques eux-mêmes, pour couvrir leur malice *firent semblant de faire inventaire de tous joyaux, titres terriers et autres biens* de ladite église — qu'il seroit besoin de scavoir ce que sont devenus lesdits joyaux et ornements — d'avoir une expédition du dit inventaire, ce qui est ordonné par le Chapitre à l'effet de se pourvoir pour la restitution de ce qui se Irouve entre les mains des dits échevins. » (Liv. LIV, f. 83.)

Toutefois il *est* certain qu'on dressa un inventaire après la prise du cloître; le comte de Sault, gouverneur de Lyon et réfugié dans le cloître Saint-Jean, manda au